

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 27 novembre 2003

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le jeudi 27 novembre 2003 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes à Tourmont, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON et Dominique MENETRIER (Vice-Présidents), Laurent THIERY, Sébastien RISPAL, Jean-Paul BUCHET, Pierre-Yves COLNOT, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Rémi CHEVENEMENT, Robert TOURNIER, Gérard BOUDIER, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Joël CHASSOT, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Claude RENAUDIN, Jacques BULABOIS, Bernard BUHON, Augustin MONNERET, Dominique BONNET, Danièle CARDON, Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS, Michel VIEILLE, Michèle CLEMENT, Marie-Pascale VASSET, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, Armande REYNAUD, Jacqueline NOURDIN, Andrée ROY, Jean-Claude COLLIN, Alphonse KLUR, Dominique GRAND, Noël FOURNIER, Annie REGAZZONI.

Assistaient à titre consultatif : Cyril BINET, Jean-Michel BULABOIS, Jean SONNEY.

Assiste également : Pierre SAILLARD (Trésorier de la Communauté de Communes du Comté de Grimont).

Etaient Excusés : Yves DECOTE et André LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Gabriel PARIS, Maurice MIDOL, Monique REVERCHON, René ANTOINE, Pascal LAGALICE, Roland BERTHELIER, Bernard BRENIAUX, Colette PIERRE, Olivier NICOD, Yves LUBRINA, Denis MEUNIER, Thierry DUMONT, Alain ROMANET, Françoise BERTHIER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Martine MEYNIER, Robert PENETRA, Annie JACQUOT, Véronique LAMBERT, Stéphane BONNOTTE, Jacques LHOMME, Chantal GOUDEY, Pierre CATHENOZ, Philippe NOIR, Roland CHAILLON, Anny JEANNIN, Danièle MARCHI, Jacques MIGNOT, Marc METIFEU, Michel BONTEMPES, Fabrice LOMBARD.

Etaient absents : Yves LANDRY, Didier VANDERBECKEN, Jocelyne BONNIVARD, Gérard BULLE, Marie-Ange NICOULIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUYOT

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Alain GUYOT, Maire de Tourmont, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Il est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance (désignation qui intervient en fin de séance suite à un oubli que fait observer Monsieur Robert TOURNIER).

1. Installation d'un délégué de la commune de Saint-Lothain

Par délibération du 10 octobre 2003, le conseil municipal de Saint-Lothain a désigné Monsieur Dominique GRAND pour siéger à la Communauté de Communes du Comté de Grimont. Le conseil communautaire installe Monsieur Dominique GRAND en tant que délégué titulaire en remplacement de Monsieur Claude BONNOT, décédé. Monsieur le Président lui souhaite la bienvenue au nom de l'assemblée.

2. Adoption du procès verbal de la séance du 10 septembre 2003

Le procès verbal de la séance du 10 septembre 2003 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Approbation des budgets supplémentaires 2003

Les budgets supplémentaires sont des décisions modificatives particulières qui permettent d'ajuster les budgets primitifs, de reporter les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et d'instaurer éventuellement de nouvelles opérations.

L'assemblée approuve à l'unanimité les budgets supplémentaires présentés par Monsieur Alain GUYOT, premier Vice-Président, délégué aux finances. Chaque membre a été destinataire, avec sa convocation, de documents détaillés.

☞ Budget principal

– Fonctionnements	
- Recettes :	167 485 €
- Dépenses :	167 485 €
– Investissements	
- Recettes :	555 002 €
- Dépenses :	555 002 €

☞ Budget annexe "locaux industriels"

– Fonctionnements	
- Recettes :	17 424 €
- Dépenses :	17 424 €
– Investissements	
- Recettes :	58 285 €
- Dépenses :	53 010 €

A la demande de Monsieur Alphonse KLUR, il est précisé que la DDR (Dotation de Développement Rural) est une subvention de l'Etat.

Suite à une intervention de Monsieur Jean-Claude COLLIN, il est précisé que les aides versées par Jura Initiatives sont des subventions qui proviennent de la Région et du Département.

Pour répondre à une question de Madame Ghania MAYOT, l'assemblée est informée que le budget annexe "locaux industriels" est déséquilibré en excédent d'investissements. A la clôture de l'exercice 2003, ce déséquilibre sera reporté sur l'exercice 2004 et permettra le financement de nouvelles opérations.

4. Admission en non valeur

Suite à la liquidation de la société JB INFORMATIQUE en date du 13 décembre 2002, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'admettre en non valeur des titres des recettes émis pour un montant de 643.08 € attendu qu'aucun actif ne permet de les honorer.

5. Régime indemnitaire des personnels permanents

L'assemblée décide à l'unanimité d'instaurer les régimes :

- de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS), de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les personnels contractuels de la filière administrative et technique,
- de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS), et la prime pour travaux dangereux, incommodes, salissants et insalubres pour les personnels de la fonction publique territoriale de la filière technique.

A la demande de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président précise que les critères d'attribution des primes seront soumis pour définition à la commission des affaires générales, finances et personnel.

6. Commission d'Appel d'Offres (CAO) : remplacement de Monsieur BONNOT

Suite au décès de Monsieur Claude BONNOT, le conseil communautaire doit nommer un membre suppléant. La commune de Saint-Lothain propose Monsieur Roger PERREAULT qui ne peut être nommé membre suppléant n'étant pas délégué communautaire. Monsieur le Président lui présente ses excuses au nom de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Monsieur Dominique GRAND, délégué communautaire et adjoint à la commune de Saint-Lothain est nommé à l'unanimité membre suppléant de la CAO.

Composition de la CAO :

- Yves-Marie LEHMANN, Président
- 5 membres titulaires : Yves DECOTE, Jean-Louis DUFOUR, Alain GUYOT, Gérard BOUDIER et Jean-Pierre KOEGLER
- 5 membres suppléants : Marie-Ange CAPRON, Christian SOMMER, Robert PENETRA, Michel BONTEMPS et Dominique GRAND.

7. Convention association foncière de Saint-Lothain pour 1% paysager

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des votants - Monsieur Emile ETIEVANT, Président de l'Association Foncière de Saint-Lothain ne prend pas part au vote en sa qualité de conseiller intéressé au regard de l'article L 2131-11 du CGCT - d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation avec l'Association Foncière de Saint-Lothain portant sur la mise à disposition d'une partie de la parcelle ZK 74 pour aire d'arrêt le long de la RN 83 sur la commune de Saint-Lothain.

En réponse à une question de Monsieur Dominique GRAND sur la pertinence de l'aménagement de cette aire d'arrêt par rapport aux études d'élargissement de la RN 83, le Président précise qu'il s'agit aujourd'hui de régler seulement des problèmes fonciers en rapport avec l'aire d'arrêt.

8. Mise à disposition de locaux industriels aux services administratifs

L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Président à effectuer un virement du budget principal au budget annexe "locaux industriels" pour un montant de 11 377 € TTC au titre d'une location des locaux administratifs occupés en partie par le personnel de la communauté de communes et intégrés sur le plan comptable au budget annexe "locaux industriels".

9. Conventions d'occupation précaire et avenants

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la signature des conventions et avenants désignés ci-dessous :

- Société EXODIS : avenant pour reprise du bureau n° 6 situé dans la pépinière tertiaire,
- Confédération Paysanne : avenant de prolongation de la convention pour location du bureau n° 4 situé dans la pépinière tertiaire jusqu'au 1^{er} décembre 2003,
- Société INTER ETOILES : convention pour location du bureau n° 5 situé dans la pépinière tertiaire jusqu'au 18 octobre 2004 dans l'attente d'une future installation en zone industrielle,
- Monsieur Stéphane CORDELIER : convention pour location à titre gratuit (loyer seulement) de l'atelier artisanal n° 1 situé dans la pépinière artisanale jusqu'au 31 décembre 2003 dans l'attente de la fin de la procédure de lotissement industriel,
- SARL Le Moulin de Vaux : convention pour location d'un local de type atelier agro-alimentaire situé dans la pépinière agro-alimentaire jusqu'au 31 décembre 2003 pour son activité qui augmente en fin d'année.

10. Avenant n° 1 au marché d'études schéma assainissement

L'assemblée approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au marché d'études de la société SOGREAH pour le schéma d'assainissement. Cet avenant porte sur un allongement des délais de réalisation de 7 mois et sur une dépense supplémentaire de 595 € justifiés comme suit :

- la canicule de l'année 2003 a eu pour effet dans le dossier présent d'abaisser considérablement le niveau des eaux et n'a pas permis de réaliser dans les délais prévus les passages caméra pour localisation des eaux claires parasites. Ces mesures sont donc différées. Prévu pour être réalisé du 1^{er} août au 1^{er} novembre 2003, elles ne pourront être rendues qu'au 1^{er} mars 2004,
- la découverte en cours de travaux d'investigation d'un rejet d'hydrocarbures sur la commune de Grozon qui génère prélèvements, analyses et interprétation.

11. Acquisitions de parcelles de terrains

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles nommées ci-dessous afin de constituer la réserve foncière nécessaire à l'extension de la ZIA :

- ZI 157 d'une contenance de 6 380 m²,
- ZH 38 de 9 610 m²,
- ZH 39 de 4 420 m² et ZH 224 de 4 586 m²,
- ZH 36 de 13 850 m², ZH 37 de 1 540 m² et ZI 158 de 4 000 m²,

Le prix d'acquisition est négocié à la somme de 0.717 € par m² et une indemnité pour perte d'exploitation de 0.30 € par m² sera versée aux exploitants.

Messieurs Jean-Claude COLLIN et Thierry LAURENT estiment que l'indemnité pour perte d'exploitation devrait être modulée en fonction de l'encours du bail.

12. Cessions de terrains industriels

L'assemblée décide à l'unanimité de céder les parcelles suivantes situées sur la ZIA "Au Velours" de Poligny :

- ZH 244 et ZH 251 d'une contenance totale de 2 990 m² à la SCI B2P,
- ZH 44 C de 938 m² à Monsieur Stéphane CORDELIER,
- ZH 44 D de 938 m² à Monsieur Manuel SOARES GONCALVES,
- ZH 44 C de 2 394 m² à Monsieur Pierre-Yves HENRIET,
- ZH 266 B de 2 500 m² à la SARL "AERA PATTHEY ET FILS,
- ZH 265 de 1 899 m² à la SCI GENAND,

Le prix de cession est fixé à 1.98 € du m² sauf pour la parcelle ZH 44 C à Monsieur Pierre-Yves HENRIET qui se décompose comme suit :

- 1 894 m² à 1.98 € par m²,
- 500 m² à 5.34 € par m² , ce terrain est destiné à une maison de gardiennage (précision apportée à une question de Madame Ghania MAYOT).

En réponse à Monsieur Jean-Claude COLLIN, il est précisé que la "petite voirie" située sur la parcelle ZH 44 pour desservir Monsieur Pierre-Yves HENRIET restera à la charge de la Communauté de Communes du Comté de Grimont dans le cadre de la procédure de lotissement industriel.

13. Procédure de lotissement industriel et artisanal 2^{ème} tranche

- La procédure de lotissement industriel sur les terrains sis "aux Velours" arrive à son terme avec l'arrêté de lotir du 18.11.2003 et les cessions de parcelles vont donc pouvoir être régularisées.

- Le conseil communautaire décide à l'unanimité de lancer une deuxième procédure de lotissement sur les secteurs "Saut de la Cuisine" et "Fontaine Jean Grandvaux" et pour ce faire, d'autoriser le Président à saisir un bureau d'études sur ce projet dont le périmètre serait celui des parcelles actuellement propriétés et en cours de transfert de propriétés entre les 2 collectivités publiques, et propriétés privées en cours d'acquisition, qui constituent une unité foncière au sens du code de l'urbanisme.

14. DGE 2002 : abandon de programme

Il est proposé au conseil communautaire de ne pas réaliser les travaux tels qu'envisagés en 2002 de renoncer à la DGE 2002 (2 737 € sur 9 120 € de travaux).

Il est proposé à Monsieur le Préfet d'abonder du montant équivalent la dotation 2004 en faveur des communes de la Communauté de Communes du Comté de Grimont qui présentent des dossiers DGE 2004.

A la demande de Monsieur Robert TOURNIER, un amendement portant sur le maintien des travaux n'est pas retenu (vote : 5 voix pour et 39 voix contre).

Le conseil communautaire renonce à l'exécution des travaux par 39 voix pour et 5 voix contre.

15. Avenant n° 1 contrat de maîtrise d'œuvre 1 paysager

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'annuler le point numéro 2 de la délibération n° 16 du 27 mars 2003 "DECIDE de signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet COLIN pour les 2 opérations d'aires d'arrêt (action 16 et 18a) sur les communes de Tourmont et Saint-Lothain puisque Monsieur COLIN souhaite que la convention soit signée avec le cabinet IG2 dont il est actionnaire,
- d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention avec le cabinet IG2 pour la maîtrise d'œuvre portant sur les 2 opérations d'aires d'arrêt (action 16 et 18a) sur les communes de Tourmont et Saint-Lothain pour un montant de 93 500 € X 8.50 % = 7 947.50 € HT (honoraires renégociés à la baisse),

En réponse à Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, il est précisé que les honoraires de départ s'élevaient à 9 429.90 € HT. Monsieur Jean-Claude COLIN affirme qu'un taux d'honoraire de 8.5 % est encore un taux trop élevé par rapport aux travaux à réaliser.

16. Acceptation d'un chèque de dépôt de garantie

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter un chèque de dépôt de garantie de Maître Valérie CERRI pour un montant de 506.37 €. Ce chèque correspond à une vente des parcelles cadastrées ZH 244 et ZH 251 situées sur la zone "Au Velours" à Monsieur Jacques COLLET qui a résilié le compromis d'acquisition pour aucune des raisons prévues aux conditions suspensives du compromis.

17. Questions et informations diverses

- ☞ Le Président informe l'assemblée que toutes les communes - sauf la commune de Neuville qui a mentionné une réserve sur l'article 6 - ont délibéré positivement pour approuver les statuts communautaires.
- ☞ Les Maires sont invités en conférence jeudi 4 décembre 2003 pour évoquer les difficultés relatives au financement de la compétence des ordures ménagères par rapport à l'adhésion des communes sur 3 SICTOM (Champagnole, Dole et Lons Le Saunier).
- ☞ Monsieur Robert TOURNIER souhaite qu'une réflexion soit engagée sur la création d'une zone d'activité près de l'autoroute A 39 vers la commune de Bersaillin. Il souhaite également que cette réflexion soit évoquée au niveau de la communauté de communes. Le Président soutient cette réflexion qui a toute sa pertinence dans le contexte d'instauration de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) et qui pourrait être inscrit dans les projets régionaux de développement économique.

☞ Monsieur Jean-Claude COLLIN demande une réflexion quant à la protection du site archéologique situé sur la zone "Au Velours" de Poligny.

Le président répond que le service archéologique lui même a fait connaître par écrit son avis, à savoir que les seuls vestiges de construction enfouis ne présentaient pas d'intérêt majeur justifiant une protection.

Le Président précise également que tous les "trésors" ont été prélevés, pour une valorisation ultérieure.

Par 35 voix pour et 9 abstentions, l'assemblée décide de poursuivre la commercialisation de la zone industrielle.

☞ Monsieur Jean-Louis DUFOUR fait observer à l'assemblée que les cotisations au SICTOM de Champagnole ont augmenté de 20.31 % entre 1997 et 2003, alors que les taxes d'ordures ménagères des villes ont augmenté pendant cette même période comme suit :

- Arbois : + 8.37 %,
- Champagnole : + 7.98 %,
- Poligny : + 10.24 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Alain GUYOT

Yves-Marie LEHMANN